

NOUVELLES DIVERSES

—On rapporte que le comte de Chambord a eu une légère attaque d'apoplexie.

—La Gazette de Sorel a repris sa publication, mais elle ne paraît plus qu'une fois la semaine.

—Le restaurant du parc de la montagne vient d'être ouvert. Son propriétaire est M. John McClanaghan.

—Le prince Shan a été condamné à mort par une cour anglaise à Rangoon, Inde, pour le meurtre de deux de ses suivants.

—La sentence de Chabot, qui devait être pendu à Arthabaska vendredi dernier, a été commuée en un emprisonnement pour la vie.

—Le prince Rolland Bonaparte a l'intention de poser sa candidature, dans la Corse, pour l'élection à la Chambre des députés.

—M. Sullivan, le président de la nouvelle Ligue Nationale Irlandaise d'Amérique, est, paraît-il, un Canadien. Il serait né à Amherstburg, dans Ontario.

—William Hughes, un homme de couleur, trouvé coupable du meurtre de sa femme, a été pendu la semaine dernière à Saint-Jean, N.-B.

—A Nancy (France), vient de mourir à l'âge de 98 ans, Jean-Baptiste Pierlot, ancien sergent au 17e léger, un des combattants de Waterloo.

—Les Irlandais d'Ottawa ont passé des résolutions pour affirmer leur confiance en Parnell. Une liste de souscription a été ouverte pour lui présenter un cadeau.

—Une dépêche de Dublin annonce que Joe Brady, convaincu de participation au meurtre de lord Cavendish et de M. Burke, a été pendu à 8 heures lundi dernier.

—Le Manitoba annonce qu'un grand nombre de familles canadiennes qui s'étaient établis dans le Dakota ont retraversé la frontière pour revenir s'établir au Canada.

—On a commencé, à New-York, les excavations sur l'île Bedloe pour l'érection du piédestal de la statue de Bertholdi. Les souscriptions recueillies pour ce piédestal s'élèvent à \$100,000.

—On a retrouvé, à Saint-Polycarpe, sous un pont, à environ quatre milles du village, les corps de deux jeunes filles que les étudiants en médecine avaient enlevés du cimetière l'hiver dernier.

—Depuis le 1er courant un million de pieds de bois a été expédié par les divers marchands de bois d'Ottawa et de la vallée d'Ottawa. Le commerce de bois cette année sera plus considérable que l'année dernière.

—Les maladies de Bright, des rognons, diabète et autres, lesquelles nous tourmentent tant, ne sont rien si l'on fait usage des Amers de Houblon. Tous les autres remèdes qui sont employés ne guérissent jamais radicalement.

—La foudre est tombée sur un puits d'huile de pétrole, dans les environs de Jersey-City, et a mis le feu à tous les puits au nombre de trente-huit. Les pertes causées par le feu sont évaluées à un million de piastres. On dit que six personnes ont perdu la vie.

—Vingt Indiens de Caughnawaga sont partis il y a quelques jours pour New-York, où ils vont faire partie de la troupe du cirque de Barnum. Ils ont été engagés pour exécuter en public des exercices indiens, tels que danse de guerre, simulacre de combats, etc.

—Un ukase impérial défend à toute personne d'ouvrir ses fenêtres à Moscou (Russie), pendant les cérémonies du couronnement, ou de se promener à cheval dans les rues. C'est à qui refusera la direction de la police. Les arrestations des nihilistes continuent dans les rangs de l'armée. Voilà de tristes préparatifs pour une fête.

—Un cas extraordinaire d'empoisonnement vient de se produire à Saint-Régis, près de Cornwall. Deux sauvages avaient demandé à un blanc de leur procurer une bouteille de whisky. C'est ce qu'il fit, mais en y mêlant de la strychnine. Un des deux est mort et l'autre est en grand danger. Le meurtrier se nomme Sawyer.

—Les dames de charité ouvriront le bazar annuel destiné à venir en aide aux infirmes de l'Asile de la Providence, le 28 mai courant, à l'orphelinat Saint-Alexis, coin des rues Saint-Denis et Mignonne, et le continueront jusqu'au 31 inclusivement. Un chaleureux appel est fait aux amis des pauvres pour aider ces

bonnes dames qui se dévouent avec un zèle admirable à l'œuvre qu'elles ont en mains. Les personnes qui auraient quelques objets à donner en faveur de cette œuvre si éminemment charitable, sont priées de les faire parvenir au parloir de la Providence.

—Un triste drame de famille vient de se passer dans une maison du boulevard de l'Hôpital, à Paris, où habitait au deuxième étage un brave ouvrier menuisier, le sieur F... Dernièrement, il avait été atteint de la fièvre typhoïde, et, malgré les secours dévoués de sa femme, il est mort.

A peine le pauvre homme venait-il de rendre le dernier soupir, que le concierge apportait une lettre venant de Nantes, où le fils des époux F..., jeune soldat dans un régiment d'infanterie, était en garnison.

La mère brisa l'enveloppe et, après l'avoir parcourue s'affaissa sur une chaise en poussant un cri déchirant. Soudain, elle sortit de sa torpeur, courut à la fenêtre, l'ouvrit brusquement et se précipita dans le vide avant que les personnes présentes eussent pu l'arrêter.

On courut à elle, la malheureuse était tombée horriblement mutilée sur le pavé de la cour. Sa belle-sœur avait ramassé la lettre qui contenait une terrible nouvelle. On annonçait aux époux F... la mort de leur fils qui, l'avant-veille, avait été enlevé, lui aussi, par la fièvre typhoïde.

Encore que le nombre des nations sauvages, actuellement livrées à l'anthropophagie, ait de beaucoup diminué, il existe toujours des anthropophages dans l'intérieur de l'Afrique, dans l'Amérique méridionale, dans plusieurs îles de la Malaisie et de la Polynésie, et enfin dans l'Inde elle-même. Chez les uns, cette affreuse coutume est l'effet d'un système de vengeance : ils ne mangent que les ennemis faits prisonniers dans un combat ; chez les autres, elle est le résultat d'une horrible superstition : ainsi, dans l'Amérique du Sud, les Capanaguas font rôtir leurs morts et les dévorent sous prétexte de les honorer.

Mais, un fait plus extraordinaire encore, c'est de voir l'anthropophagie exercée légalement chez un peuple avancée en civilisation. Les Battas, qui habitent dans l'île de Sumatra, ont un alphabet particulier et possèdent une littérature qui, au jugement des linguistes les plus autorisés, passe pour être assez riche. Même, ils ont un code de lois qui remonte à la plus haute antiquité. Et c'est précisément par respect pour les lois qu'ils vivent et meurent anthropophages !

Voici qui est plus surprenant encore : il paraît—c'est M. Fournereau, actuellement en mission dans la Guyane, qui informe de ce fait la Société de géographie—il paraît, dis-je, qu'il existe des hommes de race blanche qui sont adonnés à cette dégradante coutume. Ils appartiennent à une tribu d'Indiens blancs appelés Ouialicoulé, et habitent dans les terres près des contre-forts des monts Tumac-Humac.

M. Fournereau suppose que ce sont des individus de race portugaise qui, refoulés peu à peu, seraient arrivés à ce degré d'abjection. Ils vivent, rapporte-t-on, absolument isolés et à l'intérieur des terres, contrairement à tous les autochtones qui habitent toujours le long des fleuves.

Il sera certainement très intéressant pour l'anthropologie d'étudier cette race et d'éclairer son origine ; aussi, faut-il espérer que M. Fournereau pourra bientôt envoyer le résultat de ses nouvelles observations.

TRIBUNAUX COMIQUES

UNE MÈRE QUI GIFLE

Un grand et fort gaillard de dix-sept ans, arrêté pour vagabondage, comparait devant le tribunal. Il prétend que s'il a déserté le foyer, c'est que sa mère lui administre des gifles à tous propos. Celle-ci est appelée comme témoin.

M. le président.—Vous êtes sa mère ?  
 La mère.—Oui, monsieur.  
 M. le président.—Eh bien, qu'est-ce que vous avez à en dire ?  
 La mère.—Mon Dieu, voilà ; ça n'est pas que j'aie du mécontentement de lui, au contraire : seulement, cet enfant-là a un triste défaut.  
 M. le président.—Quel défaut ?  
 La mère.—Quand je lui fiche des gifles, il se sauve.  
 M. le président.—C'est assez l'habitude des polissons à qui on donne des gifles.  
 La mère.—Oui, mais il ne revient plus pendant des cinq, six jours.  
 M. le président.—Est-ce que cela arrive souvent ?  
 La mère.—Chaque fois que je lui fiche des gifles.  
 M. le président.—Est-ce que vous lui en donnez souvent ?  
 La mère.—Dame, vous savez, quand il le mérite ; c'est un enfant charmant, mais je peux rien en faire.  
 M. le président (au prévenu).—Pourquoi avez-vous quitté votre mère ?  
 Le prévenu (d'un ton audacieux).—Moi ?

La mère.—Voyons, parle donc poliment à ton juge ; ça n'est pas une manière de parler à son juge, ça. Si tu me parlais comme ça, t'aurais déjà reçu une gifle.

Le prévenu.—Aussi... pourquoi que j'ai quitté ma mère... et elle vient de le dire, toujours des gifles, c'est embêtant.

La mère.—Conduis toi bien et tu n'en recevras pas, pignouf ! (Au tribunal). Si ces messieurs me font l'amitié de me le rendre, j'espère qu'il continuera à se bien conduire.

M. le président.—Comment, il continuera à se bien conduire ! Et vous venez de dire qu'il se conduit mal... il a déjà été arrêté deux fois ?

La mère.—Oui, monsieur.

M. le président.—Et deux fois on vous l'a rendu ?

La mère.—Oui, monsieur.

M. le président.—Et il recommence toujours à vagabonder ?

La mère.—Toujours pour ce que je vous dis de son triste défaut.

Le prévenu.—Alors ne me donne plus de gifles.  
 La mère.—Commence par ne pas les mériter. (Au tribunal). Si le tribunal veut me le rendre, j'espère en faire un bon père de famille.

Le tribunal le condamne à quinze jours de prison.

La mère (à son fils).—Tiens, voilà une pièce de dix sous pour t'acheter des douceurs dans la prison. Viens dans quinze jours, je t'attendrai à dîner.

Le prévenu.—Oui, maman, j'irai dîner, mais ne me donne pas de gifles.

LES ECHECS

Montréal, 17 mai 1883.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue Saint-Jacques (ouest).

SOLUTIONS JUSTES :

No 356.—MM. Lafrenais, D. Fabien, L. Argis, P. Maurien, J. Dubé, Montréal ; H. I. Lamoureux, Lowell ; Un ami, Saint-Hyacinthe ; N. H. Guérin, Pointe-Lévis ; G. P., Arthabaska ; Honoré M., Louiseville ; H. Bégin, C. H. Provost, Ottawa ; F. Gingras, Trois-Rivières ; V. Gagnon, O. Pigeon, S. Tudiue, Québec ; L. O. P., Sherbrooke ; I. Lafrenière, N. P., Sorel.

GRAND TOURNOI INTERNATIONAL DE LONDRES

Le comité du tournoi de Londres a bien voulu prendre en considération les observations de MM. Rosenthal et Winawer au sujet de l'article 8 du règlement (en ce qui concerne les parties nulles).

Pour éviter aux joueurs étrangers un séjour trop prolongé à Londres, il a été décidé que pour la première tournée il ne serait fait aucun changement aux règlements, mais que si cette première tournée dépassait un mois, il ne serait joué, à la seconde, qu'une seule partie entre chaque concurrent, les parties nulles comptant ½ à chaque joueur.

Les réunions du concours ont lieu dans le grand salon du Criterion (Regent street).

Voici la liste définitive des joueurs qui prennent part à cette grande lutte :

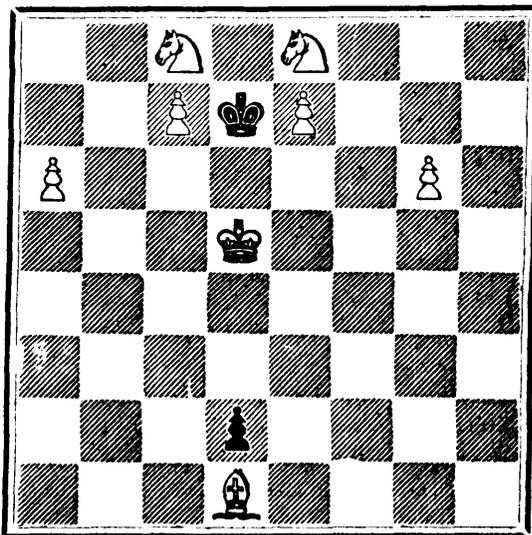
- |                                |                               |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Bird, Angleterre.              | Rosenthal, France.            |
| Blackburne, Angleterre.        | Sollman, Etats-Unis.          |
| Englisch, Autriche.            | Skipworth (Rév.), Angleterre. |
| Mackenzie (capt.), Etats-Unis. | Steinitz, Autriche.           |
| Mason, Etats-Unis.             | Titchigorin, Russie.          |
| Mortimer, Angleterre.          | Winawer, Pologne.             |
| Noa (Dr), Hongrie.             | Zukertort, Allemagne.         |

Le second tournoi mineur compte vingt-sept concurrents.

PROBLEME No. 357.

Composé par M. C. H. WHEELER, Chicago.

NOIRS.—2 pièces.



BLANCS.—8 pièces

Les Blancs jouent et font mat en 2 coups

SOLUTION.—No. 356.

- |                        |               |
|------------------------|---------------|
| <b>Blancs.</b>         | <b>Noirs.</b> |
| 1 C 6e R               | 1 R pr. T     |
| 2 D 3e F R             | 2 Ad libitum. |
| 3 C fait échec et mat. |               |

(Il y a beaucoup de variantes.)